

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix huit le 05 février, à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 09 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29 janvier 2018, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

**Présents** : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, JAUBERT Pascal, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital

Mmes AUDIBERT Sylvie, CIABRINI Edwige, BORIE Arlette

**Excusés**: BARSE Catherine, GUILLEMIN Antoine ,

**Absents**: CULINE Bernadette LALBAT Christophe, BRUNETEAU Sébastien, COMPOSTELLA Michel

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur JAUBERT Pascal est désigné à l'unanimité.

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS*****Commission tourisme : (Sylvie AUDIBERT)***

Une personne a été embauchée par l'EPIC, office de tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère, au mois de juillet et août 2017, afin de réaliser une enquête sur la taxe de séjour.

Il s'est avéré que 60 propriétaires ne payaient pas leur taxe de séjour, ce qui représente 50 000 € sur le territoire de la Communauté de Communes.

A titre indicatif, le montant de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes est de 160 000 € en 2015, 310 000 € en 2016 et 488 000 € en 2017.

***SDE 24 (Christian BRUSQUAND)***

Le Syndicat d'Electrification de la Dordogne est en train de renégocier le contrat de fourniture d'électricité avec Enedis pour 2023.

***Mise en service de la fibre optique (Roland DELMAS)***

Monsieur le maire rappelle aux élus le déploiement de la fibre optique par le conseil départemental jusqu'au NRAZO situé au Tuquet.

L'enfouissement devrait être réalisé au printemps, mais le raccordement ne se ferait que fin d'année 2018 voire début 2019.

***Ménage sain : (Roland DELMAS)***

Une réunion a été organisée par une professeur en génétique, de l'association HSEN, qui a présenté les effets des produits chimiques sur le fonctionnement des ADN.

Des formations sont prévues pour les agents et des produits alternatifs seront proposés.

Ce projet est porté par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

***Communauté de Communes (Sylvie AUDIBERT, Roland DELMAS)***

Dans le cadre des nouvelles compétences sociales de la Communauté de Communes, et à la suite du déplacement du siège du SIAS du Bugue, la Communauté de Communes va racheter l'ancien bâtiment du SIAS pour créer une maison des services publics.

### **III – DELIBERATIONS**

#### **D 2018 06 – ADHESION DE LA COMMUNE DE ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN AU SIAS (Syndicat Intercommunal d'Actions Sociales) DU BUGUE**

En application de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la compétence sociale a été transférée à la CCVH à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette prise de compétence s'accompagne par l'adhésion de la commune de Rouffignac-Saint-Cernin au futur SIAS intercommunal (Fusion du SIAS de Montignac et du Bugue).

La fusion des deux SIAS soulève des difficultés notamment en raison des problèmes financiers du SIAS de Montignac. Afin de préparer cette fusion, il conviendrait que la commune de Rouffignac-Saint-cernin adhère au SIAS du Bugue avant l'issue des négociations en cours.

Cependant, afin de pallier l'impact éventuel d'une remise en cause de cette date, il est proposé à l'assemblée délibérante l'adhésion de la commune de Rouffignac-Saint-Cernin trois mois avant le date définitive de la fusion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de Rouffignac-Saint-Cernin au SIAS du Bugue trois mois avant la date définitive de la fusion avec le SIAS de Montignac.

#### **D 2018 07 – CREATION ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PERIGORD NOIR**

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la mise en œuvre d'une démarche collective en faveur de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Périgord Noir. La réflexion concernant ce projet a débuté dès l'année 2013 au sein du Pays du Périgord Noir : elle a permis une large consultation des acteurs et a amorcé leur mobilisation sur ces questions incontournables.

Lors de la rencontre "Pays" du 13 février 2017, près de cent- cinquante élus et représentants socio- professionnels du Périgord Noir se sont réunis pour échanger collectivement sur les enjeux de la structuration de notre territoire. Avec le renfort des services de l'État, du Conseil Départemental et de l'Agence Technique Départementale, les coprésidents du Pays ont expliqué ce que le SCoT, en tant que document de planification stratégique à l'échelle d'un grand bassin de vie, pouvait amener au territoire du Périgord Noir. Si les débats préalables à cette rencontre ont pu se concentrer sur la question du périmètre à retenir, un consensus clair s'est dégagé en faveur du périmètre historique du Périgord Noir.

Portant sur un territoire plus grand et n'ayant pas pour vocation à agir au niveau de la parcelle, le SCoT se différencie des documents communaux ou intercommunaux d'urbanisme (PLU, PLUi ou encore cartes communales). Le SCoT permet en réalité de préparer collectivement l'avenir du territoire en respectant les équilibres entre territoires aménagés et zones à préserver, en mettant en cohérence les différentes politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie, d'environnement ou de gestion des espaces agricoles et naturels. Le SCoT propose une méthode pour anticiper l'avenir et co-construire le développement futur du territoire. Durant la procédure d'élaboration, une large concertation avec les habitants sera mise en œuvre par les élus du territoire.

Le projet de périmètre a été approuvé et délibéré par les conseils communautaires des six communautés de communes du Périgord Noir et Madame la Préfète a pris un arrêté publiant le périmètre de SCoT le 22 décembre 2017.

Ce périmètre constitue un territoire d'un seul tenant et sans enclave composé des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord
- Communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède
- Communauté de communes Sarlat- Périgord Noir
- Communauté de communes Pays de Fénelon
- Communauté de communes Vallée de l'Homme
- Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon – Hautefort.

Lors de l'assemblée générale du 13 octobre 2017 de l'association de Pays, les représentants des communautés de communes ont décidé de confier la gestion de la compétence SCoT à un syndicat mixte fermé. Ce syndicat a pour objet d'organiser la concertation, de conduire les différentes études nécessaires à l'élaboration du SCoT et d'arbitrer les orientations stratégiques de sa mise en œuvre.

La création du syndicat mixte et l'adhésion de la communauté de communes vallée de l'Homme à ce syndicat requiert les délibérations des communes membres à la majorité qualifiée.

#### Décision :

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant et publiant le périmètre du SCoT Périgord Noir,

Vu les statuts de la communauté de communes vallée de l'Homme en date du 28 juin 2017

Considérant que la création d'un syndicat mixte entre les six communautés de communes du Périgord Noir s'inscrit dans une démarche collective de développement territorial ancrée et lisible,

Considérant que la participation de la communauté de communes vallée de l'Homme à ce syndicat s'inscrit dans le prolongement de l'engagement de notre collectivité dans la construction d'un projet de territoire commun, partagé, pertinent et ambitieux,

Considérant que le Schéma de Cohérence Territoriale doit traduire la volonté de développement, d'équilibre du territoire et d'aménagement de l'espace portée par les acteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création du **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir** entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :
  - o Communauté de communes Domme – Villefranche du Périgord
  - o Communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède
  - o Communauté de communes Sarlat- Périgord Noir
  - o Communauté de communes Pays de Fénelon
  - o Communauté de communes Vallée de l'Homme
  - o Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir – Thenon – Hautefort
- d'approuver l'adhésion de la communauté de communes vallée de l'Homme au **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir**
- d'approuver le projet de statuts du **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Noir**.

#### **D 2018 08 – RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE « LES CAILLAVETTES »**

Le conseil municipal examine les résultats de l'enquête publique (dont le dossier ci-joint) prescrite par arrêté du maire en date du 31 octobre 2017 sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au lieu dit «Les Caillavettes».

Considérant que l'enquête n'a donné lieu à aucune déclaration défavorable et que l'avis de Monsieur le commissaire enquêteur est favorable au projet, le conseil municipal décide , à l'unanimité, l'aliénation d'une partie du chemin rural à « Les Caillavettes » à Monsieur et Madame DURAMY Jean-Luc et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

## IV - AFFAIRES DIVERSES

### *Questions diverses*

- Les élus font état de divers trous sur les routes. Ils vont faire un recensement de ces dégâts afin que les agents communaux puissent intervenir.
- Monsieur le maire présente les divers devis réalisés : un panneau d'affichage, du petit matériel pour les agents techniques. Les élus sont favorables à l'achat de ces équipements.
- Une campagne de sensibilisation est menée par la Croix rouge afin de faire connaître ses missions et ses besoins. L'association va donc faire du porte à porte sur la commune du 05 février au 03 mars 2018.
- Monsieur le maire informe les élus de la nécessité de mettre à jour l'annuaire de gestion de crise auprès de la Préfecture. Les personnes proposées sont le maire, les deux adjoints et Christophe LALBAT.
- Sylvie AUDIBERT précise qu'un atelier fleurs pour la félibrée à Saint-Cyprien aura lieu à la Maison du Bourg une fois par semaine, les personnes intéressées pourront y participer. Elle informe aussi le conseil qu'une administrée de la commune a participé à la proposition d'une affiche.

***Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à [vingt et heures](#).***